



## Dépistage de Freestyle Canada

Freestyle Canada (FC) comprend que le filtrage du personnel, des entraîneurs, des athlètes et des bénévoles est une partie essentielle de la prestation d'un environnement sportif sécuritaire et est devenu une pratique courante parmi les organisations sportives qui offrent des programmes et des services à la communauté.

À compter du 1er juillet 2024, les exigences de filtrage au sein de Freestyle Canada changent. Le système d'inscription de FC (SnowReg) est mis à jour afin que les organismes membres puissent confirmer avec FC que les nouvelles exigences ont été remplies.

Pour pouvoir être un membre actif à part entière de Freestyle Canada, les individus devront soumettre les documents de filtrage suivants et suivre les cours indiqués en fonction de leur niveau dans la matrice des exigences de filtrage. Veuillez vous référer à la **Politique de Dépistage** de Freestyle Canada pour plus de détails.

### Exigences de dépistage de niveau 1

#### **Entraîneurs, certains employés**

- Vérification du secteur vulnérable (CVP) ou E-PIC\*\*\*
- Formulaire de divulgation du dépistage
- Résumé du permis de conduire
- Module de formation SafeSport du NCCP
- Module de formation Making Head Way du NCCP

\*\*\* Les CVP ne seront nécessaires que pour les personnes nées avant le 12 mars 1994 ; sinon, les personnes nées après le 12 mars 1994 devront obtenir une E-PIC.

#### **Contrôle du secteur vulnérable (CVP)**

Les personnes ne peuvent obtenir un CVP qu'en se rendant dans un bureau de la RCMP ou un poste de police, en présentant deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement (l'une d'entre elles doit comporter une photo) et en remplissant tous les documents requis. Des frais peuvent également être exigés. La prise d'empreintes digitales peut être exigée s'il y a une correspondance positive avec le sexe et la date de naissance de la personne.



Un formulaire officiel de demande de CVP sera affiché sur le site Web de Freestyle Canada dans les mois à venir.

### **Formation sur la sécurité dans le sport**

Le Code universel de conduite pour prévenir et combattre les mauvais traitements dans le sport demande que tous les environnements sportifs soient exempts d'abus physiques, sexuels et psychologiques. Le module de formation à la sécurité dans le sport s'aligne sur ces valeurs. Il permet aux entraîneurs, aux administrateurs et à d'autres personnes de prendre des décisions qui favorisent le bien-être physique et mental des athlètes et donne aux organisations sportives les moyens de favoriser une culture qui contribue à la réussite des athlètes.

Tous les entraîneurs doivent suivre cette formation tous les deux ans. Les entraîneurs peuvent trouver leur statut dans leur profil SnowReg s'ils ont déjà suivi cette formation. Ce module de formation peut être complété dans le casier de l'entraîneur à coach.ca.

### **Prendre une tête d'avance en sport**

Prendre une tête d'avance en sport est une formation en ligne gratuite du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), rendue nécessaire par la prévalence et l'ambiguïté des commotions cérébrales dans le monde du sport. Parents, entraîneurs et athlètes gagnent à en savoir le plus possible sur le phénomène. Grâce à cet outil d'apprentissage, les entraîneurs peuvent acquérir les connaissances et les compétences requises pour garantir la sécurité de leurs athlètes.

Tous les entraîneurs doivent suivre cette formation tous les deux ans. Les entraîneurs peuvent trouver leur statut dans leur profil SnowReg s'ils ont déjà suivi cette formation. Ce module de formation peut être complété dans le casier de l'entraîneur à coach.ca.

### **Exigences de dépistage de niveau 2**

**Athlètes (non mineurs), personnel de soutien, membres du comité organisateur de l'événement, etc.**

- Formulaire de divulgation des résultats du dépistage
- E-PIC/CPIC
- Résumé du permis de conduire (selon le poste occupé)
- Formation requise pour les entraîneurs (indiquée dans les exigences du niveau 1)

### **Vérification du casier judiciaire**



Lors de la vérification du casier judiciaire, les entraîneurs peuvent choisir de se soumettre à une vérification approfondie des renseignements judiciaires (VRS) ou au Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

**CIPC**- Les entraîneurs peuvent remplir un CIPC au poste de police local ou à la GRC. Le CIPC est la base de données où la GRC stocke tous les casiers judiciaires du pays. Ce terme est parfois utilisé pour désigner une vérification standard du casier judiciaire.

Le **E-PIC** comprend deux éléments:

**1. la vérification du casier judiciaire (CRC)** - une recherche des condamnations des adultes dans le dépôt national des casiers judiciaires de la RCMP.

**2. l'information policière locale (IPL)** - une recherche d'informations supplémentaires sur les condamnations et de certaines informations non liées aux condamnations qui peuvent être pertinentes dans les sources de données de la police nationale et locale.

Les personnes peuvent acheter une vérification policière approfondie par l'entremise de SterlingBackCheck par le biais de notre système d'inscription. Par ailleurs, si les particuliers ont un CIPC ou un CPEP à jour qui tombe entre les deux calendriers d'adhésion, ils peuvent le soumettre directement à Freestyle Canada en envoyant la CRC par courriel à [info@freestylecanada.ski](mailto:info@freestylecanada.ski).

Notre bureau peut ajouter manuellement la CRC au système d'inscription afin de répondre à tes besoins. Si un organisme membre ou FC a confirmé que le CRC n'est pas clair, il incombe au club de l'examiner et de déterminer les prochaines étapes appropriées. La section 22 de la politique de filtrage présente les exigences en matière de renouvellement.

### **Exigences de dépistage de niveau 3**

#### **Les mineurs, certains employés, le conseil d'administration, les parents, les bénévoles sur une base non régulière**

- Formulaire de divulgation de dépistage
- Toute formation requise par l'organisation.